

Image not found or type unknown



Augmentation de loyer sur 3 années

Par **PERRAGUIN**, le **05/11/2008** à **16:20**

Bonjour,rrrnJe loue pour mon fils étudiant à Tours un T2 depuis le 01/08/2005; montant du loyer à cette date : 500€ hors charges). Le contrat prévoit une augmentation le 01/08 de chaque année. Malgré nos demandes le propriétaire n'a jamais procédé à ces augmentations depuis 3 ans arguant du manque de temps. Il a forfaitairement fixé le montant à 530€ depuis le 01/08/08 (charges non comprises; celles-ci s'élevant à 70€ mensuels).rnIl me réclame maintenant plus de 750€ au titre des trois dernières années.rnCe montant est-il justifié?rrrnMerci de votre réponse.